

**Nombre de membres  
en exercice : 9**

**Présents : 6**

**Votants : 7**

## **Procès-verbal du 12 avril 2024**

**approuvé à l'unanimité le 14/06/2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude ORAND*

**Présents :** Marie-Claude ORAND, Jean-Luc ORAND, Jonathan GRANON, Nicole TARPIN, Manon QUOILIN et Pascal LEPINAY,

**Absents ayant donné procuration :** Jean-Baptiste BINET à Jean-Luc ORAND

**Absents :** Sandra GONTRAN, Mayeul GERY

**Secrétaire de séance :** GRANON Jonathan

Procès-verbal de la séance du 08/03/2024 est approuvé par l'ensemble des membres présents

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2024**

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal en date du 05/01/2024

#### **2) Budget communal :**

- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat 2023
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Vote du budget 2024
- Vote des subventions aux diverses association 2024

#### **3) Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement :**

- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget 2024

#### **4) Budget Annexe des transports :**

- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget 2024

### **Délibération 2024-008 du 12 avril 2024 - Approbation du compte de Gestion 2023- Budget Principal**

Madame le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités

territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du

compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2023. Madame le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :  
Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

**Délibération 2024-009 du 12 avril 2024 - Approbation du compte Administratif 2023- Budget Principal**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;  
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14 ;  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.  
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes : 17 521.49 €	Recettes : 302 689,94 €
Dépenses : 31 022.82 €	Dépenses : 203 413.88 €
Résultat N-1 : 98 665.36 €	Résultat N-1 : 105 050.38 €
Résultat de clôture : 85 164,03 €	Résultat de clôture : 204 326.44 €

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et hors présence du Maire :

Approuve le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget communal.

Voix pour : 6	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

## Délibération 2024-010 du 12 avril 2024 - Affectation du résultat 2023- Budget Principal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Claude ORANCI Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 204 326,44 €  
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	7
VOTES	Contre 0 Pour 7

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 276,06 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	105 050,38 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>204 326,44 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	85 164,03 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-16 217,72 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 204 326,44 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	204 326,44 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt \_\_\_\_\_, subvention \_\_\_\_\_ ou autofinancement \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. 1 Tome II, Titre 3, Chapitre 6 § 4)  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

## Délibération 2024-011 du 12 avril 2024 - Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, en 2023 les taux étaient de : Pour la TFPB de 29,35%, pour la TFPNB : 30,03 % et celui de la TH : 13,90 %

Madame le Maire informe le Conseil de la variation des bases entre les bases effectives de 2023 et les bases prévisionnelles pour 2024 soit :

TFPB : 116 200 contre 109 694 en 2023 et pour la TFPNB : 21 500 contre 20 681 en 2023

TH (Résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale) 118 200 contre

114 883 en 2023

En conséquence, Madame le Maire, propose d'augmenter d'1%, Messieurs les adjoints proposent quant à eux 2%. Cette proposition d'augmentation de 2% est validée par les membres présents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

DÉCIDE, au titre de l'année 2024, que les taux d'imposition se présentent de la façon ce qui donne le produit indiqué dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Bases d'imposition	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB communal +TFPB Départemental)	116 200	29,94%	34 790 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21 500	30,63 %	6 585,00 €
Taxe d'Habitation	118 200	14,18 %	16 761 €
<b>TOTAL</b>			<b>58 136,00 €</b>

- **CHARGE** Madame le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### Délibération 2024-012 du 12 avril 2024 - Vote Budget Primitif Glandage 2024

#### 7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Glandage,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Glandage pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 784 851.88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 784 851.88 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	199 101.22
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 040.00
014	Atténuations de produits	21 039.00
66	Charges financières	300.00
65	Autres charges de gestion courante	107 004.83
66	Charges financières	300.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
68	Dotations dépréc. Provisions sur risques	422.44
023	Virement à la section d'investissement	45 886.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 070.39

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>439 864.35</b>
---	-------------------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Remboursement sur rémunération	6 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 650.04
73	Impôts et taxes	61 636.00
74	Dotations et participations	102 743.38
75	Autres produits de gestion courante	37 625.10
76	Produits financiers	30.00
77	Produits exceptionnels	4 853.39
002	Résultat de fonctionnement reporté	204 326.44
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>439 864.35</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	309 536.43
23	Immobilisations en cours	25 597.71
16	Emprunts et dettes assimilées	5 600.00
192	Opérations de cessions	4 253.39
001	Solde d'exécution section d'investissement	Néant
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 987.53</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	163 007.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 059.64
165	Dépôts et cautionnements reçus	800.00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 886.47
024	Opération de cession	42 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	217.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	85 164.03
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 987.53</b>

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par :*

<b>Voix pour : 7</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

**Délibération 2024-013 du 12 avril 2024 - Approbation du compte de Gestion 2023- Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement**

Madame le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités

territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du

compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2023. Madame le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

<b>Voix pour : 7</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

**Délibération 2024-014 du 12 avril 2024 - Approbation du compte Administratif 2023- Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>
Recettes : 97 252.15 €	Recettes : 57 304,78 €
Dépenses : 12 405.15 €	Dépenses : 57 982.74 €
Résultat N-1 : 96 378.23 €	Résultat N-1 : -12 280.94 €
Résultat de clôture : 181 225,23 €	Résultat de clôture : -12 958.90 €

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et hors présence du Maire :

Approuve le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

<b>Voix pour : 6</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

**Délibération 2024-015 du 12 avril 2024 - Affectation du résultat 2023- Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marie-Claude GRAND, Maire..

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 0,00 €  
- un déficit d'exploitation de : -12 958,90 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES Contre 0 Pour 7	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-677,96 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0,00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	-12 280,94 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>-12 958,90 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	181 225,23 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-84 454,18 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>-12 958,90 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>12 958,90 €</b>

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SFIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

<b>Voix pour : 7</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

**Délibération 2024-016 du 12 avril 2024 - Vote Budget Primitif 2024 Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement**

**7.1 Décisions budgétaires**

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Glandage,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Glandage pour l'année 2024 présenté par son Maire,  
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 418 279.22 Euros**

**En dépenses à la somme de : 418 279.22 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
D002	Résultat d'exploitation reporté	12 958.90 €
011	Charges à caractère général	16 813.38
014	Atténuations de produits	2 760.00
012	Charges personnel	1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	0.11
66	Charges financières	388.91
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations Dépréciations, provisions	50.70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 865.22
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 337.22</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	32 700.00
74	Dotations et participations	34 000.00
75	Autres produits de gestion courante	153.86
77	Produits exceptionnels	8 483.36
002	Résultat de fonctionnement reporté	NEANT
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>75 337.22</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	44 000.00
21	Immobilisations corporelles	252 061.40
23	Immobilisations en cours	34 438.19
16	Emprunts et dettes assimilées	3 959.05
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	8 483.36



001	Solde d'exécution section d'investissement	Néant
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>342 942.00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	108 652.96
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 198.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 865.22
001	Solde d'exécution section d'investissement	181 225.23
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>342 942.00</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

#### Délibération 2024-017 du 12 avril 2024 - Approbation du compte de Gestion 2023- Budget Annexe des transports

Madame le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités

territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du

compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2023. Madame le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur le sujet.

Oui l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

#### Délibération 2024-018 du 12 avril 2024 - Approbation du compte Administratif 2023- Budget Annexe des transports

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31 ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif qui s'établit comme suit :

Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes :	Recettes : 23 666.80 €
Dépenses :	Dépenses : 7 305.73 €
Résultat N-1 :	Résultat N-1 : 28 594.20 €
Résultat de clôture : Néant	Résultat de clôture : 44 955.27 €

Où l'exposé de Mme le maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et hors présence du Maire :

Approuve le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe des transports.

Voix pour : 6	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

**Délibération 2024-019 du 12 avril 2024 - Affectation du résultat 2023- Budget Annexe des transports**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marie-Claude ORAND, Président, Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 44 955,27 €  
- un déficit d'exploitation de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES Contre	0
Pour	7

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 361,07 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	28 594,20 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>44 955,27 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	0,00 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>44 955,27 €</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	44 955,27 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des regies SPIE sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En cas d'écarts de résultats.

Voix pour : 7	Voix contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------

**Délibération 2024-020 du 12 avril 2024 - Vote Budget Primitif 2024 Budget Annexe des transports**

7.1 Décisions budgétaires

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports de la Commune de Glandage,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget annexe des transports de la Commune de Glandage pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 110 920.54 Euros

En dépenses à la somme de : 110 920.54 Euros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 190.00
023	Total des prélèvements au profit de la section d'investissement	42 365.27
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 555.27</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Excédent de fonctionnement reporté 2023	44 955.27
74	Dotations et participations	23 600.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 555.27</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	42 365.27
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>42 365.27</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Transfert de la section de fonctionnement	42 365.27
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>42 365.27</b>

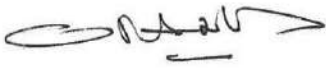
**Le conseil municipal après en avoir délibéré par :**

<b>Voix pour : 7</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	------------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Commune de Glandage

Séance du 12/04/2024

Nom Prénom	Signature
Le Maire, Madame Marie-Claude ORAND	
Le secrétaire de séance, Monsieur Jonathan GRANON	